ROQUESERIERE

Roquesérière, le 2 avril 2019

CONVOCATION

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie le :

LUNDI 8 avril 2019

A 20 Heures 30 minutes

En vous remerciant pour votre participation à cette séance, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Claude MIQUEL

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance du 4 mars 2019	
FINANCES	**2019/4-1** Délibération Approbation Compte de gestion 2018 (JCM) **2019/4-2** Délibération Approbation Compte Administratif 2018 (JCM) **Restitution prospective financière :** **2019/4-3** Délibération sur le vote des taux (TH – TF – TFB) (JCM) **2019/4-4** Délibération sur l'affectation de résultat (JCM) **2019/4-5** Délibération sur les subventions aux associations (MC) **2019/4-6** Délibération sur le budget 2019 (JCM) **2019/4-7** Délibération de mise en sécurité du virage de Salle Basse (DT) **2019/4-8** Délibération sur le matériel pour l'école (MC)
INTERCOMMUNALITE	**2019/4-9** Délibération : Opposition de transfert à la C3G au 1er janvier 2020 de la compétence Eau Assainissement (JLG) **2019/4-10** Délibération sur l'approbation de la convention d'occupation ponctuelle d'un local communal pour l'Office du Tourisme des Coteaux du Girou (MC)
ASSOCIATIONS	**2019/4-11** Délibération sur la signature d'une convention Classique entre Roquesérière et Bibliothèque départementale (JCM)
RESSOURCES HUMAINES	**2019/4-12** Délibération sur la création d'un poste de Rédacteur Principal 2éme classe (JCM)
QUESTIONS DIVERSES	**Questions diverses :** Demande de subvention du FSE du Collège de Montastruc (JCM – MC) Réouverture du chemin de Buzet à Azas

Adoption du compte rendu de la séance du 14 mars 2019 :

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 031-213104596-20190408-201941-DE

2019/4_1
7-1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.
Présents :	12	
Votants :	12	

Date de la convocation : 2 avril 2019

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjoints
Mmes et MM DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, MASSOU Jacques, PAYRASTRE Cynthia, GASA Marie, CANCEL Michel, BRUNETTA Brigitte, SCHOTT Grégory, ZAHND Nathalie

Absents : Mme VIE Myriam, Mr ROCCHI Jérôme, Mr SEGUR Grégory

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme COGNET Martine

Délibération N° 2019/4-1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GENEVE Jean-Louis, adjoint au maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Jean Claude MIQUEL, maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice :	341 024.53 euros
Recettes de l'exercice :	445 098.07 euros
Excédent antérieur reporté :	294 430.69 euros
Excédent de clôture :	**398 504.23 euros**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice :	428 184.04 euros
Recettes de l'exercice :	438 109.90 euros
Déficit antérieur reporté :	57 230.28 euros
Reste à réaliser :	
Dépenses d'investissement :	122 130.00 €
Recettes d'investissement :	351 336.42 €
Excédent de clôture :	**181 902.00 euros**

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 : + 580 406.23 €

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux divers comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le maire
Jean Claude MIQUEL

MAIRIE DE ROQUESERIERE (Haute-Garonne)

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

2019/4_2
7-1 Décisions budgétaires

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 031-213104509-20190408-201942-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-neuf, le huit avril mars, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.
Présents :	12	
Votants :	12	

Date de la convocation : 2 avril 2019

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjoints
Mmes et MM CANCEL Michel, DEREUX Cédric, MASSOU Jacques, PAYRASTRE Cynthia, SEGUR Grégory, GASA Marie, CANCEL Michel, BRUNETTA Brigitte, SCHOTT Grégory, ZAHND Nathalie

Absents : Mr ROCCHI Jérôme, Mme VIE Myriam, Mr SEGUR Grégory

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme COGNET Martine

Délibération N° 2019/4-2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé les Compte Administratif de l'exercice 2018 ;

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le maire
Jean Claude MIQUEL

MAIRIE DE ROQUESERIERE (Haute-Garonne)

Suite à la présentation par la secrétaire de mairie d'un tableau synthétique, Monsieur le maire présente au conseil l'avenir du contrat de Monsieur PAYRASTRE Christian jusqu'à sa retraite. Il stipule au conseil que un prochain rendez-vous aura lieu avec Cap Emploi le 9 mai 2019.

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 031-213104599-20190408-201943-DE

2019/4-3
7-2 Fiscalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.
Présents :	12	
Votants :	14	

Date de la convocation : 2 avril 2019

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjoints
Mmes et MM CANCEL Michel, SCHOTT Grégory, MASSOU Jacques, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, DEREUX Cédric, BRUNETTA Brigitte, GASA Marie

Absents : VIE Myriam, SEGUR Grégory, ROCCHI Jérôme,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme COGNET Martine

Délibération N° 2019/4-3 : VOTE DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Monsieur le maire rappelle au Conseil qu'il convient, chaque année, de voter les taux des taxes directes locales.

Elle informe le Conseil que le produit fiscal 2019 à taux constants est de 207 290 **euros**.

Considérant les projets à venir, elle propose de ne pas augmenter les taux pour 2019 :

	Taux votés en 2018	Taux votés en 2019
Taxe d'Habitation	12.28 %	12.28%
Taxe Foncière (Bâti)	12.50%	12.50%
Taxe Foncière (Non Bâti)	79.99 %	79.99%

Le produit fiscal attendu serait alors de **207 290 euros.**

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER** les taux proposés ci-dessus pour l'année 2019, soit :
  - Taxe d'Habitation : 12.28%
  - Taxe Foncière (bâti) : 12.50%
  - Taxe Foncière (non bâti) .....79.99 %
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le maire

Jean Claude MIQUEL

MAIRIE DE ROQUESERIERE * 31 (Haute-Garonne)

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 031-213104599-20190408-201944-DE

2019/4-4
7-1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2019

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, TOULON Daniel, COGNET Martine, Adjoints
Mmes et MM CANCEL Michel, PAYRASTRE Cynthia, SCHOTT Grégory, ZAHND Nathalie, MASSOU Jacques, DEREUX Cédric, BRUNETTA Brigitte, GASA Marie

Absents : Mme VIE Myriam, Mr ROCCHI Jérôme, Mr SEGUR Grégory,
Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme COGNET Martine

Délibération N° 2019/4-4 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du Compte Administratif de l'exercice 2018, et conformément aux règles budgétaires, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

BUDGET PRINCIPAL 2018 AFFECTATION RESULTATS	
FONCTIONNEMENT exercice 2018	
Résultat de l'exercice	104 073,54 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA N-1)	294 430,69 €
Total résultat à affecter	398 504,23 €
INVESTISSEMENT exercice 2018	
Solde d'execution d'investissement	
D001 : besoin de financement	0,00 €
R001 : excédent de financement	9 925,86 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du CA N-1	-57 230,28 €
SOLDE CUMULE	-47 304,42 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	229 206,42 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	181 902,00 €
Affectation sur exercice 2018	
affectation en réserve en investissement	0,00 €
Report au fonctionnement R002	398 504,23 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement (Article R1068) : **0.00 euros**
- Report en Fonctionnement (Article R 002) : 398 504.23 **euros**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le maire
Jean Claude MIQUEL

MAIRIE DE ROQUESERIERE * 31 (Haute-Garonne)

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 031-213104599-20190408-201945-DE

2019/4-5
7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Date de la convocation : 2 avril 2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints
Mmes et MM CANCEL Michel, DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, MASSOU Jacques, BRUNETTA Brigitte, GASA Marie conseillers municipaux

Absents excusés : Mme VIE Myriam, Mr SEGUR Grégory, Mr ROCCHI Jérôme

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Mme COGNET Martine

Délibération N° 2019/4-5: Délibération répartition des subventions aux associations

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal une proposition de versement de subventions aux associations suivante :

Nom de l'association	Subvention attribuée en 2019
Associations chasse	600,00
UNC	200,00
Associations RPI	600,00
Club couture	150,00
Club Vitalité	400,00
Comité des fêtes	3 000,00
Coop scolaire Montpitol	1 000,00
Coop scolaire Roquesérière	920,00
CROL	275,00
Subvention exceptionnelle	1 000,00
Gélatine	400,00
Gélatine (rappel 2018)	200,00
Groupement des défenses de cultures	40,00
Groupement des défenses sanitaires	40,00
Les amis des archives de Haute Garonne	40,00
Foyer Socio Educatif Collège de Montastruc	450,00
TOTAL	9315.00

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la totalité des subventions attribuées pour l'année 2019
- **DE FINANCER** cette opération pour un montant de 9315 € TTC.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL

MAIRIE DE ROQUESERIERE (Haute-Garonne)

Le conseil municipal suite à la demande de l'association Gélatine vote à l'unanimité une augmentation de la subvention 2019 pour Gélatine par rapport à 2018.
Monsieur GENEVE Jean-Louis, 1er adjoint, présente une demande de subvention du foyer socioéducatif du

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

Collège Georges Brassens de Montastruc. Il est proposé d'aider le foyer à hauteur de 450 € (15 € par enfants car à ce jour nous avons 30 enfants de Roquesérière au collège)

2019/4-6
7-1 Décisions budgétaires

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 031-213104569-20190408-201948-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.
Présents :	12	
Votants :	12	
Date de la convocation :	2 avril 2018	
Présents :	M MIQUEL Jean Claude, Maire Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjoints Mmes et MM CANCEL Michel, PAYRASTRE Cynthia, SCHOTT Grégory, ZAHND Nathalie, MASSOU Jacques, DEREUX Cédric, BRUNETTA Brigitte, GASA Marie	
Absents	Mme VIE Myriam, Mr ROCCHI Jérôme, Mr SEGUR Grégory	
Absents excusés :		
Secrétaire de séance :	Mme COGNET Martine	

Délibération N° 2019/4-6 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le maire donne lecture de ses propositions pour le Budget Primitif 2019 de la Commune :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 794 296.23 Euros

Recettes : 794 296.23 Euros
- dont un excédent antérieur reporté de 398 504.23 Euros

- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 451 059.42 euros
Recettes : 451 059.42 euros

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le maire

Jean Claude MIQUEL

MAIRIE DE ROQUESERIERE (31 Haute-Garonne)

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 031-213104599-20190408-201947-DE

2019/4-7
7-1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.
Présents :	12	
Votants :	12	
Date de la convocation :	2 avril 2019	
Présents :	M MIQUEL Jean Claude, Maire Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjoints Mmes et MM CANCEL Michel, DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, Cynthia PAYRASTRE, MASSOU Jacques, GASA Marie, ZAHND Nathalie, BRUNETTA Brigitte	
Absents excusés :	Mme VIE Myriam, M Jérôme ROCCHI, Mr SEGUR Grégory	
Absents :		
Secrétaire de séance :	Mme COGNET Martine	

Délibération N° 2019/4-7:
Mise en sécurité du chemin de Sallebasse

Monsieur TOULON Daniel, adjoint au maire, présente au conseil municipal un devis concernant la sécurisation du chemin de Sallebasse. En effet, le fossé est très profond. Dans le cadre de la sécurité routière des travaux sont nécessaires.
Lors du conseil municipal du mois de mars, Monsieur TOULON a présenté un devis de l'entreprise Eurl Marin. Le devis se monte à 1960 € HT.

Ouï l'exposé de Monsieur TOULON et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise Eurl Marin TP pour un montant de 1960 euros HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer le devis correspondant
- **DE PREVOIR** au budget de l'année 2019, les sommes afférentes de 1960 € HT

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,

Jean Claude MIQUEL

MAIRIE DE ROQUESERIERE (31 Haute-Garonne)

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

2019/4-8
7-1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.
Présents :	10	
Votants :	12	
Date de la convocation :	2 avril 2019	
Présents :	M MIQUEL Jean Claude, Maire Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjoints Mmes et MM CANCEL Michel, DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, Cynthia PAYRASTRE, MASSOU Jacques, GASA Marie,	
Absents excusés :	Mme ZAHND Nathalie (procuration à M MIQUEL Jean-Claude) Mme VIE Myriam (procuration à Mme COGNET Martine)	
Absents :	M Jérôme ROCCHI, Mme BRUNETTA Brigitte, Mr SEGUR Grégory	
Secrétaire de séance :	Mme COGNET Martine	

Délibération N° 2019/4-8:
Achat de matériel pour école maternelle Marthe Tricoire

Madame COGNET Martine, adjointe au maire, présente au conseil municipal des devis concernant le remplacement des lits pour le dortoir, ainsi que l'achat tapis de sol.
Deux devis ont été établis pour l'achat de 25 lits, de 6 à 8 tapis de sol et de dix chaises taille T2 auprès des entreprises suivantes :

- Wesco pour un montant de 1 141.70 € HT
- Sadel pour un montant de 875.10 € HT
- Manutan (uniquement pour les chaises) pour un montant de 250.76 € HT

Monsieur le maire, suite à l'exposé de Madame COGNET, précise au conseil municipal la possibilité de demander des subventions auprès du Conseil départemental.

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise SADEL pour un montant de 875.10 € HT
- **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise Manutan pour un montant de 250.76 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer le devis correspondant
- **DE PREVOIR** au budget de l'année 2019, les sommes afférentes de 1125.86 € HT
- **D'ETABLIR** une demande de subvention auprès du conseil départemental

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,

MAIRIE DE ROQUESERIERE (31 Haute-Garonne)

Jean Claude MIQUEL

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 031-213104590-20190408-201946-DE

2019/4-9
Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DEL… DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué,
Présents :	12	s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de
Votants :	12	Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2019

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjoints
Mmes et MM CANCEL Michel, DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, Cynthia PAYRASTRE, MASSOU Jacques, GASA Marie, ZAHND Nathalie, BRUNETTA Brigitte

Absents excusés :

Absents : M Jérôme ROCCHI, Mr SEGUR Grégory, Mme VIE Myriam

Secrétaire de séance : Mme COGNET Martine

Délibération N° 2019/4-9:

OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU AU 1ER JANVIER 2020 DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;
Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;
Vu les statuts de la Communauté de communes des Coteaux du Girou.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.
  Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.
  Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 031-213104599-20190408-201949-DE

2019/4-9
Intercommunalité

En l'espèce, la Communauté de communes des Coteaux du Girou n[illegible] même partiellement, des compétences eau potable et/ou assainissement collectif des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences, de ces compétences, à la Communauté de communes des Coteaux du Girou au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de ces compétences.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1er juillet 2019, s'opposer au transfert de ces compétences.

*****

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes des Coteaux du Girou au 1er janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions

DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes des Coteaux du Girou au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à ROQUESERIERE , le 8 avril 2019

Le Maire,

Jean Claude MIQUEL

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 031-213104599-20190408-2019410-DE

2019-/4-10
Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.
Présents :	12	
Votants :	12	

Date de la convocation : 2 avril 2019

Présents : M MIQUEL Jean Claude, Maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjoints
Mmes et MM CANCEL Michel, DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, Cynthia PAYRASTRE, MASSOU Jacques, GASA Marie, ZAHND Nathalie, BRUNETTA Brigitte

Absents excusés :

Absents : Mme VIE Myriam M Jérôme ROCCHI, Mme, Mr SEGUR Grégory

Secrétaire de séance : Mme COGNET Martine

DELIBERATION 2019-4-10 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PONCTUELLE D'UN LOCAL COMMUNAL POUR L'OFFICE DE TOURISME DES COTEAUX DU GIROU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'office de tourisme des coteaux du Girou (OTC) intervient dans le cadre de ses missions de promotion et d'animation sur l'ensemble du territoire communautaire (conférences, animations, visites guidées…).

Afin de simplifier les modalités administratives d'intervention de ce dernier, la communauté de communes des coteaux du Girou propose aux communes du territoire l'établissement d'une convention cadre régulant l'usage des locaux spécifiquement dédiés aux activités de l'OTC.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Par 12 Voix POUR 0 Voix CONTRE .0.. Abstention(s)

- **APPROUVE** le projet de convention d'occupation ponctuelle d'un local communal pour l'office de tourisme des coteaux du Girou ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Le maire,
Jean-Claude MIQUEL

MAIRIE DE ROQUESERIERE

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 031-213104559-20190408-2019411-DE

2019/4-11
5-7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-neuf, le huit avril mars , le Conseil Municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Jean-Claude, Maire.
Présents :	1	
Votants :	12	
Date de la convocation :	2 avril 2019	
Présents :	M MIQUEL Jean Claude, Maire Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, Adjoints Mmes et MM CANCEL Michel, DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, Cynthia PAYRASTRE, MASSOU Jacques, GASA Marie, ZAHND Nathalie, BRUNETTA Brigitte	
Absents excusés :		
Absents :	M Jérôme ROCCHI, Mme, Mr SEGUR Grégory, Mme VIE Myriam	
Secrétaire de séance :	Mme COGNET Martine	

Délibération N° 2019/4-11:
Signature d'une convention classique entre la commune de Roquesérière et la Bibliothèque départementale

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une première convention à minima a été signée entre la commune de Roquesérière et la Bibliothèque départementale de Haute-Garonne.
Les horaires d'ouvertures de la bibliothèque municipale s'étant agrandis, la bibliothèque départementale propose la signature d'une convention classique.
Monsieur le maire présente au conseil cette convention.

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la signature de la convention classique
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer la convention correspondante
- **DE PREVOIR** au budget de l'année 2019, les sommes afférentes à la convention de 1500 € TTC

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,

MAIRIE DE ROQUESERIERE (Haute-Garonne)

Jean Claude MIQUEL

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

2019-4-12
4-1 Personnels titulaires et stagiaire de la fonction publique territoriale

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 031-213104599-20190408-2019412-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.
Présents :	12	
Votants :	12	
Date de la convocation :		2 avril 2019
Présents :		M MIQUEL Jean Claude, maire Mme et MM COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints Mmes et MM PAYRASTRE Cynthia, VIE Myriam, MASSOU Jacques, DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, GASA Marie, BRUNETTA Brigitte, CANCEL Michel, GENEVE Jean-Louis, ZAHND Nathalie
Absents excusés :		
Absents :		M SEGUR Gregory, M ROCCHI Jérôme Mme VIE Myriam
Secrétaire de séance :		Mme COGNET Martine

Délibération N° 2019/4-12: Délibération portant création d'un emploi permanent (pour application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi n °84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :
- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (… / 35èmes).

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 8 avril 2019;

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 031-213104599-20190408-2019412-DE

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent de Rédacteur principal 2éme classe à temps complet, à raison de 35/35ème
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Rédacteur au grade de Rédacteur principal 2éme classe ;
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : comptabilité, gestion des ressources humaines, élaboration des budgets, gestions des dossiers de subventions, ……;
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 8 avril 2019

Le Maire propose en outre que le poste puisse être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de rédacteur au grade de rédacteur principal 2éme classe du cadre d'emplois des rédacteurs à raison de 35 heures.
- monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

La présente délibération prendra effet à compter du 8 avril 2019

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Tableau de gestion et de suivi des emplois au 8 avril 2019

Emploi permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Fondement *(si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire)*
Administratif					
Rédacteur principal 2éme classe	**B**	**1**	**1**		
Administratif Adjoint administratif principal 2éme classe	**C**	**1**	**1**	**Un agent à 14h00**	**Article 3-3-4° L 26/01/84**

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 031-213104599-20190408-2019412-DE

Technique					
Technique					
Adjoint technique principal 2éme classe	**C**	**1**	**1**	**Un agent à 34h15**	**Article 3-3-4° L 26/01/84**
Adjoint technique	**C**	**4**	**4**	**2 agents à 12h 1 agent à 10h 1 agent à 20h**	**Article 3-3-4° L 26/01/84 Article 3-3-4° L 26/01/84 Article 3-3-4° L 26/01/84**
Garde champêtre chef	**C**	**1**	**1**	**1h00**	**Article 3-3-4° L 26/01/84**
Scolaire					
Agent spécialisé principal 2éme classe des écoles maternelles	**C**	**2**	**2**	**33h00**	**Article 3-3-4° L 26/01/84**

Fait à Roquesérière, le 8 avril 2019

Le Maire
Jean-Claude MIQUEL

Questions diverses :

Chemin de Buzet à Azas : Suite au projet de réouverture du chemin de Buzet à Azas, Monsieur le maire donne lecture du modèle de courrier qui sera envoyé aux différents propriétaires et exploitants bordant le chemin avec un délai de réponse d'un mois. Monsieur le maire se propose la possibilité d'un entretien avec les propriétaires.
Mme BRUNETTA propose de se renseigner sur les modalités de signature des actes.

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2019

Adoption du compte rendu du conseil du 14 mars 2019
2019/4-1 Approbation du compte de gestion
2019/4-2 Approbation du compte administratif
2019/4-3 Vote des taux
2019/4-4 Affectation de résultat
2019/4-5 Subventions aux associations
2019/4-6 Vote budget 2019
2019/4-7 Mise en sécurité du virage de Sallebasse
2019/4-8 Achat de matériel pour l'école
2019/4-9 Opposition au transfert à la C3G au 1er janvier 2020 de la compétence eau assainissement
2019/4-10 Approbation de la convention d'occupation ponctuelle d'un local communal pour l'OT des coteaux du Girou
2019/4-11 Signature de la convention classique entre Roquesérière et la bibliothèque départementale
2019/4-12 Création d'un poste de rédacteur principal 2éme classe

Questions diverses :

Chemin de Buzet à Azas

Nombre de membres présents ayant pris part au vote des points à l'ordre du jour : 12

	Emargement		*Emargement*
M.MIQUEL Jean-Claude		Mme PAYRASTRE Cynthia	
M. GENEVE Jean-Louis		Mme ZAHND Nathalie	
Mme BRUNETTA Brigitte		Mme VIE Myriam	Absente
Mme COGNET Martine		M. MASSOU Jacques	t
M. TOULON Daniel		M. SEGUR Grégory	Absent
M. CANCEL Michel		Mme GASA Marie	
M. DEREUX Cédric		M. ROCCHI Jérôme	Absent
M. SCHOTT Grégory			

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL

MAIRIE DE ROQUESERIERE
2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr